Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/08/2024 - 5778 - 2019 B 00688 - 850 758 822 - ABD TOITURE COMPAGNON

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 01012022 et clos le 31122022 — Régime simplifié d'imposition — x
Régime réel normal
PME (au sens communautaire)
Si option pour le régime spécifique de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher : Oui Non

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABD TOITURE COMPAGNON	76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT C/O FENICE 06110 LE CANNET
SIRET 8 5 0 7 5 8 8 2 2 0 0 0 1 7	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal: 57 967 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 42 500 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Entreprises nouvelles, art 44 septies
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Autres dispositifs
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom — NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom — NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL PIAT EXPERTISE 12 RUE DU MARECHAL REILLE 06600 ANTIBES Tél: 0493336006	Certifie conforme à l'original Tél:
OGA/OMGA — **Viseur conventionné** — **(Cocher la case correspondante)**	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 07/06/2023 Lieu LE CANNET
	Qualité et nom du signataire: Président
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature BOUZARI ABDELHAK
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

II. REMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE L'EXPLOITATION

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8

III. DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

IV. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES AYANT SOUSCRIT LA DECLARATION SIMPLIFIÉE DE RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	71 166
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

V. MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A

	0 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

VI. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON — Néant [ ] *

Adresse de l'entreprise : 76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT 06110 LE CANNET

Numéro SIRET * : 85075882200017

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	63 672	030	16 191	47 481	13 386
	Immobilisations financières * (1)	040	1 280	042		1 280	590
	Total I (5)	044	64 952	048	16 191	48 761	13 976
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	194 350	070	5 117	189 234	101 313
	Créances (2) — Autres * (3)	072	21 188	074		21 188	686
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	134 402	086		134 402	238 210
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	349 941	098	5 117	344 824	340 210
	Total général (I+II)	110	414 892	112	21 308	393 585	354 186

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	100	100
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	71 935	90 617
Résultat de l'exercice	136	78 768	77 937
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	151 804	169 653
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	4 500	4 500
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	13 473	56 127
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 17 013)	172	223 808	77 406
Produits constatés d'avance	174		46 500
Total III	176	241 781	184 533
Total général (I + II + III)	180	393 585	354 186

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	50 105
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 250

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON — Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2022 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires : 209)	210		
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires : 215)	214		
	Production vendue : services * — 86 003	217 / 218	521 812	436 614
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	37	87
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	521 849	436 701
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)	238	43 697	80 012
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *	240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)	242	251 722	139 526
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * : 243 — 1 721)	244	3 531	379
	Rémunérations du personnel *	250	72 502	69 100
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	35 327	36 613
	Dotations aux amortissements *	254	10 568	7 007
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * (259) ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (260)	262	22	3 794
	Total des charges d'exploitation (II)	264	417 370	336 430
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	104 479	100 271
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290	2 250	
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (347) ; dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (348) (VI)	300	7 094	198
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	20 867	22 136
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)	310	78 768	77 937
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	78 768	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	21 118	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés (247) ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (248)	330	581	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) (249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) (986) ; Zone franche urbaine (44 octies A) (987) ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) (127) ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) (138)			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) (981) ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) (989) ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) (991)			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) (345) ; Investissements outre-mer (344) ; Créance due au report en arrière du déficit (346) ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) (992)			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) (993)			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	100 467	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	100 467	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON 31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
amendes		581
Total des réintégrations diverses	**330**	581

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES**

N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 10 456	442 2 000	444	446 12 456	12 456
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 12 900	462 45 891	464 9 100	466 49 691	49 691
	Autres immobilisations corporelles	470	472 1 524	474	476 1 524	1 524
Immobilisations financières		480 590	482 690	484	486 1 280	1 280
TOTAL		490 23 946	492 50 105	494 9 100	496 64 952	64 952

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 4 909	532 3 496	534	536 8 405
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 5 061	552 6 832	554 4 347	556 7 546
	Autres immobilisations corporelles	560	562 240	564	566 240
TOTAL		570 9 970	572 10 568	574 4 347	576 16 191

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	VEHICULE FIAT CP-2	GARRONE TECHIURA K			
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	5 300	2 847	2 453	1 000	(1 453)			
2	3 800	1 500	2 300	1 250	(1 050)			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 9 100	580 4 347	582 4 753	584 2 250	586 (2 503)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 (2 503)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	5 117	652		654		656	5 117
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 117	682		684		686	5 117

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870		

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	50 387
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	23 740
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON

31/12/2022

Détail des Autres Imputations		

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

(5)

Désignation de l'entreprise : ABD TOITURE COMPAGNON			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2022	et clos le : 31/12/2022	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	521 812
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	521 812
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	37
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	244 256
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	42 015
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	22
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	286 293
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	235 556
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	235 556

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	521 812	Effectifs au sens de la CVAE *	023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2022		160	31/12/2022
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C G I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022 N° SIRET 85075882200017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABD TOITURE COMPAGNON

ADRESSE (voie) 76 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT C/O FENICE

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BOUZARI | Prénom(s) ABDELHAK
Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 240780 | N° Département 99 | Commune CASABLANCE | Pays MA
Adresse : N° | Voie AVENUE MAURICE CHEVALIER
Code postal 06150 | Commune CANNES LA BOCCA | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABD TOITURE COMPAGNON

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 €
Siège social : 76 Avenue Franklin Roosevelt
c/°Fenice
06110 LE CANNET

RCS CANNES 850 758 822

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE JUIN À ONZE HEURES,

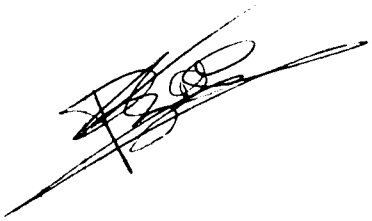
Les actionnaires de la Société " **ABD TOITURE COMPAGNON** " se sont réunis audit siège en assemblée générale ordinaire, sur convocation de **Monsieur BOUZARI Adbelhak**, président actionnaire.

Le présent Procès-Verbal se veut conforme à l'article 42 du décret du 23 Mars 1967 qui rappelle que, toutes délibérations de l'assemblée des actionnaires doivent être constatées par un procès-verbal qui mentionne : la date et le lieu de la réunion ; les noms, prénoms et qualité du président de l'assemblée, les noms prénoms des actionnaires présents ou représentés avec l'indication pour chacun d'eux du nombre d'actions détenues ; un résumé des débats ; le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes.

I. ONT ETE CONVOQUÉS :

Monsieur BOUZARI Abdelhak ..... SIGNATURE
CENT ACTIONS SOCIALES
respectivement numérotées de 001 100, Ci ..... 100 actions

SOIT AU TOTAL CENT ACTIONS, Ci ..... 100 actions



II. SONT PRÉSENTS :

TOUS LES ACTIONNAIRES SONT PRÉSENTS

Il a été dressé une feuille de présence ci-dessus qui a été signée par chacun des actionnaires présents, agissant en son nom personnel.

Monsieur BOUZARI Abdelhak, président actionnaire, est désigné en qualité de Président de séance et de Secrétaire et accepte.

Monsieur le Président constate que tous les actionnaires représentant la totalité du capital social et des voix étant présents, l'assemblée réunissant ainsi le quorum statutaire est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer à la majorité requise soit plus des trois quarts des actions et des voix.

Conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi 66-537 du 24 Juillet 1966 (modifié par la loi 67-559 du 23 mars 1967) § 2 de l'article 38 disant que les actionnaires sont convoqués, quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (L.R.A.R.), reprises par les dispositions de l'article L.223-27 § 4 du nouveau Code de Commerce.

Toutefois, l'action en nullité de l'assemblée n'est pas recevable quand tous les actionnaires sont présents ou représentés (loi n°66-537 du 24 juillet 1966, art. 57). – V. décret n°67-236 du 23 mars 1967, art. 37, 38, 40 et 53.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Le Président déclare alors la Séance ouverte et dépose ensuite sur le bureau, les documents suivants qui sont mis à la disposition de ses membres, savoir :

1. Les statuts de la société,
2. l'ordre du jour,
3. La feuille de présence signée par les actionnaires présents,
4. le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice clos le **31 12 2022,**
5. Le rapport de la gérance sur l'ordre du jour de la présente assemblée,
6. Questions diverses,
7. le texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée,
8. Formalités – Pouvoir.

- : -

Monsieur le président déclare à l'assemblée que conformément à l'article L. 223-26 du code de commerce ainsi les différents décrets & Lois, notamment (Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et décret n° 67-236 du 23 mars 1967) régissant les sociétés commerciales), que les dispositions légales et statutaires relatives aux documents à adresser ou à mettre à disposition des actionnaires, ont été strictement observées, les documents comptables susvisés, à l'exception de l'inventaire, qui a été tenu à leur disposition au siège social, le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport, ont été adressés aux actionnaires, et ce, tout ceci depuis plus de quinze (15) jours.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

- : -

Monsieur le Président, rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant, savoir :

1. Approbation du mode de convocation à l'assemblée,
2. Examen du rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice du 31 12 2022,
3. Quitus
4. Affectation du résultat,
5. Convention visée à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce (anciennement article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) sur les sociétés commerciales,
6. Pouvoirs et formalités,

Il s'ensuit que la majorité nécessaire pour l'adoption des résolutions inscrites à l'ordre du jour, est largement atteinte.

Puis, Monsieur Le président donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 12 2022 et du rapport sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code du Commerce.

* * *

Aucune observation n'ayant été soulevée, et plus personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIÈRE RESOLUTION :

La collectivité des actionnaires décide d'approuver le mode de convocation utilisé par la Présidence et, lui donne acte de la régularité de cette convocation, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toute prohibition ou nullité et donne également acte à la gérance de la communication des pièces aux actionnaires.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIÈME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'assemblée générale déclare les approuver tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

TROISIÈME RÉSOLUTION :

La collectivité des actionnaires, en conséquence de ce que dessus, délivre quitus entier et sans réserve à la présidence de sa gestion pour l'exercice écoulé et clos au 31 décembre 2022 .

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIÈME RESOLUTION :

L'actionnaire décide d'affecter **le résultat bénéficiaire de** 78 768 **euros en totalité au titre de dividendes.**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIÈME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance concernant les conventions de la nature de celles visées à l'article L-223-19 du nouveau Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SIXIÈME RESOLUTION

QUESTIONS DIVERSES : **NÉANT**

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SEPTIÈME & DERNIÈRE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires confère à la gérance les pouvoirs nécessaires à l'effet d'effectuer les différentes formalités prescrites ou requises par la loi.

CETTE DERNIERE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée ce jour, à 12 heures.

De tout ce que dessus, après lecture faite, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires ainsi que par le Président.

* * *

DÉCLARATION COMMUNE DES ACTIONNAIRES

Chacun des actionnaires reconnaît avoir pris connaissance et lu individuellement et intégralement les quatre (4) pages numérotées respectivement de 1 à 4 représentants l'intégralité de leurs intentions et volontés, soumises à la présente assemblée générale extraordinaire.

En conséquence de quoi, ils déclarent chacun, individuellement et d'un commun accord vouloir approuver & ratifier sans réserve ni restriction aucune, les résolutions ci-dessus exprimées.

REMISE DES ASSEMBLÉES

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

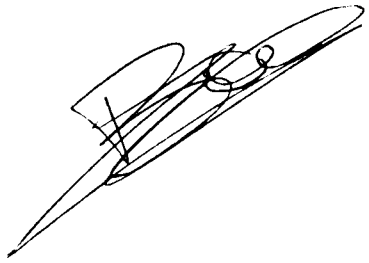
Chacun des actionnaires soussignés, reconnaît individuellement avoir reçu un (1) exemplaire original de la présente AGO pour lequel, il délivre bon et valable récépissé de réception dudit exemplaire original par leur seule signature apposée in fine de la présente assemblée.

FAIT LE CANNET: EN AUTANT D'EXEMPLAIRES ORIGINAUX QUE NÉCESSAIRES.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE SEIZE OCTOBRE (16/06/2023)

LE TOUT SPÉCIALEMENT APPROUVÉ

Le Président
Monsieur BOUZARI Abdelhak



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABD TOITURE COMPAGNON

Société par Actions Simplifiées au capital de **1000 €**
Siège social : C/ FENICE
76 Avenue Franklin Roosevelt
06110 LE CANNET
RCS CANNES 850 758 822

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 521 812 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 436 614 Euros, soit une augmentation de 20 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 78 768 Euros, soit 15 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 524 099 Euros contre 436 701 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 20 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 445 331 Euros contre 358 765 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 24 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 107 829 Euros et représentent 21 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 10 568 Euros et représentent 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 104 479 Euros soit 20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	340 210 -	184 533 =	155 677
Exercice en cours	344 824 -	241 781 =	103 043

Soit une diminution de 52 634 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 78 768 Euros

- à la réserve légale	:	Euros
- aux autres réserves	:	Euros
- en autres répartitions	:	Euros
- en report à nouveau	:	Euros
- en dividendes	:	78 768 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	Euros
- Réserve légale	:	100 Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	71 936 Euros
Situation nette	:	71 936 Euros

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

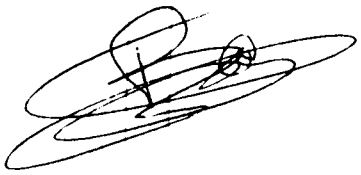
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABD TOITURE COMPAGNON

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 €
Siège social : 76 Avenue Franklin Roosevelt
c/°Fenice
06110 LE CANNET

RCS CANNES 850 758 822

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16/10/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Concernant l'exercice clos le 31/12/2022, nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions des articles **L. 223-19 du nouveau Code de Commerce (anciennement article 50 de la Loi du 24 juillet 1966) sur les sociétés commerciales** et 35 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967,

Nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions entre la société et son président et/ou actionnaire.

NATURE DE LA CONVENTION : REMUNERATION DU DIRIGEANT :Il a été allouée rémunération brute de 44016,49 € à Monsieur BOUZARI Abdelhak es qualité de Président.

LE PRÉSIDENT

